



MAIRIE DE DEGRÉ

Rue principale

72550

Tél. : 02.43.27.70.95

Fax. : 02.43.27.77.47

e-mail : mairie.degre@wanadoo.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
- REUNION DU 09 Septembre 2014 -
-----**

DATE DE CONVOCATION : 04 Septembre 2014

DATE D’AFFICHAGE : 04 Septembre 2014

L’an deux mil quatorze, le neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GENEST Dominique.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

ETAIENT PRESENTS : Messieurs BLOT Jean-Paul, DELHOMMEAU Denis, DENIAU Xavier, DERRIEN Stéphane, GENEST Dominique, MAHEU Stéphane, PALAIS Alain, SOREAU Jean-Jacques, VALLÉE Joël, GASNIER Gérard et LANGEVIN Patrick et Mesdames BOUTELOUP Céline, CURTIS Melinda, LECHAT Sylvie formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTE EXCUSÉE : Madame MONTACLAIR Karine,

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur DELHOMMEAU Denis.

** Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 4 Août 2014*

** Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que la présente convention de la fourrière animal – accueil des animaux avec ramassage – est conclue jusqu’au 31 décembre 2014 et que la redevance pour 2015 est fixée à 1.50 € TTC par habitant (785) soit 1177.50€*

Le conseil municipal :

- décide de renouveler pour l’année 2015 la convention établie entre la société CANIROUTE et la Commune de DEGRE.*
- Autorise monsieur le Maire à signer celle-ci.*
- Inscrit au budget principal la rémunération due à la société.*

*** Le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'une employée communale est intervenue sur le site scolaire au cours du mois de Juillet 2014 pour accomplir du ménage dans les classes suite à des travaux d'entretien.**

Cet agent employé en qualité d'adjoint technique de 2^{ème} classe a effectué 8 heures 15 complémentaires converties en centièmes à 8,25 h c'est-à-dire plus d'heures que celles initialement prévues pour l'année 2014.

Le Maire demande aux membres du Conseil municipal de délibérer sur ce sujet.

Après réflexions, le Conseil Municipal autorise la dépense complémentaire au chapitre des salaires du budget principal pour l'année 2014 et demande à Monsieur Le Maire le versement des heures complémentaires.

** Le Maire rappelle qu'une délibération en date du 4 Août 2014 l'autorisant à signer la convention de cession consentie par la SAFER MAINE OCEAN pour l'acquisition d'une parcelle sise sur la commune de la Quinte a été prise.*

Un acte notarial de vente doit à présent être établi entre le vendeur : Société d'Aménagement Foncier et Etablissement Rural Maine Océan et l'acquéreur : La Commune de Degré.

*Après cet exposé, le conseil **autorise** :*

Monsieur Le Maire à signer l'Acte de vente et les dépenses s'y rapportant

** Le Maire rappelle qu'au mandat précédent, la commune de Degré a participé au capital social dès la création de la Société Publique Locale (SPL) Agence des territoires de la Sarthe.*

Suite aux élections municipales de mars dernier, il convient de signer une nouvelle convention de groupement adoptée le 24 janvier 2014 par le conseil d'administration et de désigner un représentant de l'assemblée délibérante de la commune de Degré au sein de l'Assemblée Spéciale et de l'Assemblée Générale de l'Agence des Territoires de la Sarthe .

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal **Décide** :*

► **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention et tout document se rapportant à ce dossier.

► **De désigner** Monsieur DERRIEN Stéphane afin de représenter la commune au sein de l'assemblée générale de la SPL

► **De désigner** Monsieur DERRIEN Stéphane afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées par le Conseil d'administration de la SPL.

*** Le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la locataire du logement communal situé 24. rue Principale a déménagé fin Juin 2014.**

Avant son départ, Mademoiselle PLU Sarah est venue en mairie pour nous signaler que ses loyers des mois de Mars, Avril et Mai 2014 avaient fait l'objet d'un prélèvement automatique sur son compte.

Or ces prélèvements n'auraient pas du avoir lieu ; Melle PLU ayant opté pour un paiement mensuel du loyer par virement bancaire.

De ce fait, il apparaît sur son relevé de compte du mois de Juin 2014 des frais d'un montant de 11,50 €/mois pour les périodes de Mars Avril et Mai 2014.

Mademoiselle PLU Sarah demande le remboursement de ces frais bancaires du fait que l'erreur émane de la mairie.

Après avoir entendu l'exposé du Maire, le Conseil municipal accepte que la commune procède au remboursement de ces frais des rejets de prélèvements s'élevant à 34,50 € et qu'un mandat administratif soit émis rapidement au profit de la locataire Melle PLU Sarah.

*** Questions diverses**

- Nouvelle demande d'un arrêt de car au niveau de l'école Claude Monet pour les collégiens : Nous sommes dans l'attente d'une réponse du Conseil Général pour une demande déjà effectuée précédemment pour le même arrêt.
- Demande d'une facturation de la garderie au 1/4 d'heure : Système mis en place il y a quelques années et il s'est révélé ingérable pour les régisseurs. Il a donc été décidé de mettre un système de forfait .
- Enquête du zonage d'assainissement : une demande au tribunal administratif a été demandée pour la nomination d'un commissaire enquêteur et d'un titulaire.
- Standard téléphonique toujours en attente de l'installation : problème prestataire
- Lors de la première permanence de l'enquête publique du PLU, un propriétaire d'une parcelle de 2 hectares 50 située route du cimetière propose sa cession de celle-ci à la commune sous condition qu'elle soit destinée à des fins sociales. Monsieur le Maire propose de transférer ce don au CCAS.
- Sénatoriales le 28 septembre
- Débris de verres et matériel détérioré sur le terrain sportif de l'école : les employés vérifient toutes les semaines l'état de ce terrain.
- Demande d'un habitant de Degré d'acheter la partie communale de son chemin d'accès à sa propriété : Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil.
- Demande de pose de quilles à l'entrée du parking de l'école pour dégager la visibilité souvent masquée par des voitures stationnées au ras de la chaussée. Proposition à voir .
- Soucis de visibilité à la sortie de l'impasse de la charmille. Stationnement de voitures trop prêt de la sortie.
- Prochain conseil le 22 octobre à 20h30 à la mairie